

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 JUIN 2012

À une séance extraordinaire tenue le mardi 26 juin 2012, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 20 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Agglomération – Entente entre la Ville de Québec et l'Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique
3. Direction générale – Comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec – Projet de Super PEPS de l'Université Laval
4. Direction générale – Désignation de signataires pour l'entente avec le MTQ sur la cession de la route 367
5. Communications – Demande de reconnaissance – SOS Saint-Augustin.com
6. Greffe – Adjudication de contrat pour la réfection de pavage – Lot n° 1
7. Dossiers de la Direction générale – Motion de félicitations pour l'organisation de la fête nationale 2012
8. Dossiers des Communications
9. Dossiers de la Trésorerie
10. Dossiers du Greffe
11. Dossiers des Ressources humaines
12. Dossiers du Développement économique
13. Dossiers de la Culture
14. Dossiers des Loisirs
15. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
16. Dossiers des Travaux publics
17. Dossiers de l'Urbanisme
18. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-328 au montant de 875 000 \$ pour la réfection du 3^e Rang – Phase 3
19. Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-327 au montant de 3,1 millions pour le réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel Nord
20. Avis de motion – À déterminer
21. Adoption d'un premier projet de règlement – À déterminer
22. Adoption d'un second projet de règlement – À déterminer
23. Adoption finale d'un règlement – À déterminer
24. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
25. Période d'intervention des membres du conseil
26. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5453, point numéro 1, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. AGGLOMÉRATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE QUÉBEC ET L'INSTITUT MALLET POUR L'AVANCEMENT DE LA CULTURE PHILANTHROPIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5454, point numéro 2, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

RÉFÉRENCE : Sommaire décisionnel DE2012-058 en date du 14 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 juin 2012, une résolution a été adoptée concernant la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique quant au versement d'une subvention d'un million de dollars pour son démarrage et son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la culture philanthropique n'est pas une matière qui est de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE ladite entente n'est donc pas de compétence d'agglomération pas plus que l'octroi de la subvention d'un million de dollars;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'informer le conseil d'agglomération de Québec, par voie de résolution, de nos prétentions quant à l'exclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique des compétences d'agglomération;

De requérir du conseil d'agglomération de Québec, en conséquence, d'annuler la résolution en ce sens;

À défaut, de désigner la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, à titre de procureur pour prendre toute mesure visant à garantir l'application intégrale de la présente résolution, notamment par le biais de la négociation, de demandes d'information et de la présentation d'une requête devant la Cour supérieure du Québec;

QU'une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise aux municipalités liées, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la région ainsi qu'au député du comté.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3. DIRECTION GÉNÉRALE – COMITÉ D'ARBITRAGE DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC – PROJET DE SUPER PEPS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5455, point numéro 3, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec afin d'évaluer si le projet de Super PEPS de l'Université Laval constitue, selon la loi, une activité d'intérêt collectif, au sein duquel M. Jean-Pierre Roy représente la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT la possibilité que soit requise une opinion juridique dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Ville de L'Ancienne-Lorette afin que le comité évalue si les activités sont d'intérêt collectif, le tout en vertu de l'article 44.3 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures contribue à l'octroi d'un mandat professionnel externe pour l'obtention d'un avis juridique, si tel avis est requis pour l'avancement du dossier;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'invoque pas le délai de 30 jours prévu à l'article 44.3 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, pour la transmission d'une décision par le comité d'arbitrage.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE AVEC LE MTQ SUR LA CESSIION DE LA ROUTE 367

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5456, point numéro 4, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ) se sont entendus sur les conditions afférentes à la cession de la route 367;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Marcel Corriveau, maire, et M. Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer le protocole d'entente relativement à cette cession ainsi que tous les autres documents en lien avec l'entente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5. COMMUNICATIONS – DEMANDE DE RECONNAISSANCE – SOS SAINT-AUGUSTIN.COM

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5457, point numéro 5, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'en avril dernier, un comité de citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est formé pour amener le gouvernement du Québec à intervenir rapidement dans le dossier de la quote-part réclamée par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN appel à une mobilisation générale de la population de Saint-Augustin a été lancé et que des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures, des gens d'affaires et des représentants des associations de la Ville ont décidé de passer à l'action;

CONSIDÉRANT QUE le groupe, qui désire se faire connaître sous le vocable de son site Internet « SOS-St-Augustin.com », s'est donné quatre porte-parole, soit deux représentants des citoyens, un représentant des gens d'affaires ainsi qu'un représentant pour les associations de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le groupe a d'ores et déjà entrepris son travail, tant par la signature d'une pétition que par sa présence à divers événements, dont la fête nationale des Québécoises et des Québécois de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'organisme sera constitué légalement, il aura droit au remboursement du coût de son assurance responsabilité de l'ordre de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE SOS Saint-Augustin.com a requis de pouvoir intervenir dans nos procédures judiciaires et que la Ville adhère à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le groupe a également requis l'utilisation des procureurs de la Ville en raison de la complexité du dossier de la quote-part d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de L'Ancienne-Lorette est avisée de cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'ajouter SOS Saint-Augustin au nombre des associations reconnues par la Politique de reconnaissance et de soutien aux associations, catégorie « Associations accréditées », relevant du Service des communications de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, sous réserve de la réception d'un document confirmant leur constitution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE – LOT N^o 1

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5458, point numéro 6, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres public AOVSAAD-2012-285 pour des travaux de réfection de pavage lot 1 pour les rues Marguerite-Du Rouvray, des Halliers et chemin du Roy;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le 21 juin 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2012-285 a été prévue et s'est déroulée le 21 juin 2012 entre 11 h et 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants :

- ▶ Les entreprises P.E. Pageau inc. : 284 983,93 \$ taxes incluses;
- ▶ Pavage Roland Fortier inc. : 339 698,59 \$ taxes incluses;
- ▶ Construction et Pavage Portneuf inc. : 350 588,89 \$ taxes incluses;
- ▶ Intercité construction ltée : 365 707,37 \$ taxes incluses, mais cette dernière est disqualifiée en raison de documents manquants;
- ▶ Les entreprises P.E.B. ltée : 428 477,33 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les travaux de réfection de pavage lot n^o 1 pour les rues Marguerite-Du Rouvray, des Halliers et chemin du Roy au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Pageau inc. pour un montant de 284 983,93 \$ taxes incluses;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même le Règlement d'emprunt n^o REGVSAD-2011-300, le règlement d'emprunt n^o REGVSAD-2011-256 et une subvention de la Ville de Québec au montant de 90 000 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – MOTION DE FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2012

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5459, point numéro 7, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'adresser une motion de félicitations à M. Frédérick Masson, directeur des communications, ainsi qu'à toute son équipe pour l'organisation de la fête nationale 2012 qui a connu un grand succès et à M^{me} Martine Lirette, directrice de la culture, pour le chapiteau des arts et de la culture. Des remerciements particuliers sont également adressés aux bénévoles qui se sont dévoués tout au cours de la journée. Le

conseil municipal remercie enfin la population de Saint-Augustin-de-Desmaures qui a participé massivement aux activités de cette journée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5460, point numéro 8 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5461, point numéro 9, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5462, point numéro 10 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5463, point numéro 11 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5464, point numéro 12, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5465, point numéro 13 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



14. DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5466, point numéro 14 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



15. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5467, point numéro 15 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



16. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5468, point numéro 16 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



17. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5469, point numéro 17 , séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN DOSSIER)



18. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2012-328 AU MONTANT DE 875 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU 3^E RANG – PHASE 3

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-336, point numéro 18, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-328

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-328 au montant de 875 000 \$ pour la réfection du 3^e Rang – Phase 3.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



19. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2012-327 AU MONTANT DE 3,1 MILLIONS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BRETELLES D'ACCÈS AU PARC INDUSTRIEL NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5470, point numéro 19, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-327

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-327 au montant de 3,1 millions pour le réaménagement des bretelles d'accès au parc industriel Nord.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-□, point numéro 20, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

(AUCUN)



21. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5471, point numéro 21, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



22. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5472, point numéro 22, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-□

(AUCUN)



23. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5473, point numéro 23, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



24. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 24, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012



25. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 25, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012



26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5474, point numéro 26, séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 26^e jour du mois de juin 2012 à 20 h 10 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Caroline Nadeau, greffière